

de la maison et du jardin par une ruelle de vingt pieds de largeur. L'acquéreur pourra construire sur ce terrain en s'alignant du côté d'überre sur la rue des Arts et en se conformant au plan du village. Mme Huguenin étant disposée à traiter de gré à gré pour la vente de cet immeuble, invite les amateurs à s'adresser au bureau de M. Auguste Delachaux, notaire et avocat, rue Neuve, n° 19, à la Chaux-de-Fonds, d'ici au 1^{er} avril courant, pour connaître les conditions et faire leurs offres.

Auberge à vendre.

2. Le lundi 31 mars 1856, dès 4 heures du soir, on vendra par voie de minute et en enchères publiques, **l'auberge de la Couronne à Auvernier**, avec dépendances et jardin; plus l'écurie et le fenil en un bâtiment séparé. Cette auberge fort achalandée, est très-bien située au bord du lac près du port d'Auvernier, et elle jouit d'une belle vue sur le lac et les Alpes. Une fontaine publique très-abondante est située près de la maison principale. Les enchères auront lieu dans l'auberge exposée en vente, et pour voir l'immeuble, les amateurs peuvent s'adr. au propriétaire Louis Hüber, à Auvernier.

3. A vendre une écurie avec son fenil contenant la place de 6 chevaux et la place pour remiser 10 à 12 chars de foin et 3 chars de paille; cette écurie est située au fond de la rue des Moulins. Pour les conditions, s'adresser à Charles Braitbaupt, boucher, à la rue du Seyon.

4. A vendre, une maison aux portes de la ville d'Arberg, avec deux logements, magasin, grange, écurie et cave propre à toute sorte d'établissement, un verger d'environ 4¼ poses, avec quantité d'arbres fruitiers. Et à louer dans la même ville 2 beaux logements et un beau magasin; comme on exploite à Arberg plusieurs branches d'horlogerie, on pourrait s'y procurer un grand nombre d'élèves. S'adr. à M. Bouvier-Kistler, au dit lieu.

5. On offre à vendre une maison contenant habitation et établissement de boulangerie très-avantageusement située **au centre du village de Cortailod**. Elle a été reconstruite il y a peu d'années et se trouve en très-bon état de conservation. S'adresser, jusqu'au 31 mars pour traiter de la vente et pour voir l'immeuble, soit à M. Dessouslavy, instituteur, à Cortailod, ou au notaire Bailod, à Boudry.

6. Mercredi 26 mars courant, à 10 heures du matin, à l'hôtel-de-ville, il sera procédé par enchère publique, à la vente d'une vigne de la contenance de 7 ouvriers, située aux Parcs-dessous, vis-à-vis l'ouverture de la trouée du Seyon; cette propriété appartient à la bourgeoisie de Neuchâtel. — Neuchâtel, le 10 mars 1856.

Par ordre du conseil, *La secrétaire.*

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

7. La direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel, fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, le 28 mars 1856, dès une heure après-midi, les bois ci-après désignés, dans la forêt du Chânet de Colombier:

8¼ toises pin,
24½ toises chêne à brûler,
1700 fagots de chêne et pin,
6 toises mosets de chêne,
3 tas perches de chêne,

Le rendez-vous est au bas de la forêt.
Neuchâtel, le 12 mars 1856.

L'inspecteur, TH. DE MEURON.

8. La direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel, fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, le 29 mars 1856, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt de la Dame Ottenette:

31 billons sapin,

40 toises sapin à brûler,
27 toises mosets pour échallas,
4000 fagots sapin.

Le rendez-vous est au haut de la Combe-Jaquetat.

Neuchâtel, le 12 mars 1856.

L'inspecteur, TH. DE MEURON.

A VENDRE.

9. Chez A. Jeanfavre, rhum, eau-de-cerise, malaga vieux, liqueurs fines, farine de riz, fleur de farine, fécule de pommes de terre, huile de noix et d'olive surfine, ritle grise extrafine, bougies de Lyon, figues, pois à la garantie, grus, habermehl, pastillages; le même est toujours bien assorti de tout ce qui concerne l'épicerie.

10. Des **jaconnats et mousselines unies, rayées, brodées, brochées** à la Jacquard, à jour et à bétulle; des **broderies blanches** des plus nouveaux dessins sont arrivées en grande quantité au magasin de J.-J. EGGER, rue neuve du Seyon.

CONFÉCTIONS POUR DAMES,

vis-à-vis le temple neuf, Neuchâtel.

11. Un grand choix de corsets à mécanique, de 5 à 15 fr.; jolis jupons en crinoline de 10 à 15 fr.; jupons dits cordés festonnés de 5 à 8 fr. Mantilles de soie de 15, 20, 25 jusqu'à 80 fr.; talmas de mi-saison, gris, unis, chinés, de 15 à 35 fr.; dites pour fillettes. Vêtements pour enfants. Dessins de broderie, franges et galons pour garnitures. On se charge des commandes et l'on exécute sur modèle promptement.

POUR DAMES.

12. M^{me} Loup vient de recevoir de Paris un nouvel envoi de talmas et autres vêtements de printemps, de nuances variées.



13. A vendre, faute de place, un piano carré en acajou, bien conservé. S'adr. à A. Jeanfavre, à Neuchâtel.

14. A vendre 1700 pots de vin 1855, qu'on céderait à un bon prix au comptant. S'adresser à Isac Colin, pintier, à Corcelles.

PUBLICATIONS NOUVELLES:

Chez L^s Meyer et C^e, libraires,
à Neuchâtel.

15. CONFÉRENCE de chrétiens évangéliques de toute nation à Paris, 1855. Comptendu publié au nom du comité de l'alliance évangélique, par Guill^{me} Monad, 1 v. 8°, fr. 5
LISEZ ET PENSEZ, par l'auteur des *Petites choses*, 50 c.

LE Puits de JACOB, ou douze méditations sur l'histoire de la Samaritaine, 80 c.
MARIE BOIDARD, in-18, 40 c.
GUIDE AU SAUVEUR, in-18, 40 c.

Equipements militaires complets

pour toutes armes,

A LA CHAPELLERIE PARISIENNE,

rue du Temple-neuf, à Neuchâtel.

16. Ce magasin tout récemment ouvert, vient d'être grandement réassorti en chapeaux de soie et de castor noir et gris de différentes qualités; feutres souples, nuances nouvelles, depuis le prix de fr. 3.75, et aussi en casquettes de formes nouvelles soit en soie soit en drap, capelines pour fillettes, élégamment garnies et sans garniture, petits chapeaux d'enfants depuis le prix de f. 3.80, Toques de chasse et pour monter à cheval, bonnets de chambre et calottes pour le cabinet ou l'église. — P.-G. Lacoustière rappelle à l'honorable public qu'il prend les mesures au conformateur, et qu'il se charge de parfaitement soigner les réparations de toutes sortes à des prix peu élevés.

17. Deux carabines à l'américaine avec accessoires. Un fusil double très fort et gros calibre; ces armes ayant été servies par un grand amateur sont très justes. S'ad. à M. Borel-Wittnauer, qui est chargé de la vente.

PUBLICATIONS NOUVELLES

DE CH. LEIDECKER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
A NEUCHÂTEL.

18. Récits et Tableaux de la Vie SOUABE, par M^{me} Otilie Wildermuth. Traduction de M. J. Porchat, un fort volume in-18, de 432 pages, fr. 3.50.

VIOLETTE (en anglais HEARTSEASE), par l'auteur de *L'héritier de Redcliffe*, deux volumes in-18, fr. 6. — Le tome deuxième a paru.

ESQUISSE D'UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE. Première partie, *géographie physique*; deuxième partie, *géographie historique, politique et industrielle de la France*, un fort volume in-18, de 410 pages, fr. 2.75.

CAROLINE PERTHES, ou l'épouse et la mère chrétienne, par Ch. Monnard, un volume in-18, fr. 2.

LE MATIN DE LA VIE, notice sur Bessie A..., (traduit de l'anglais), in-18, fr. 1.50.

ALBERT ou entretiens d'une mère avec son enfant sur l'âme et sa destinée, traduction libre de l'anglais. Edition ornée de gravures, fr. 1.25.

Fromages, vins et liqueurs.

19. A vendre: fromages gras, (*pleurant le sel et 3 trous au moins à la sonde*), 1^{re} qualité, des montagnes du Val-de-Travers, par pièces et demi-pièces. — Vins rouges 48, 49, 52, en bouteilles. Vins blancs 49 et 54 en bouteilles et en bosses. Champagne, Malaga. — Eau de cerise pure (*Bergkirschwasser*). Extrait d'absinthe vert et blanc, rhum, gentiane pure, anisette, curacao, Parfait-amour, etc. Eau-de-vie de lie véritable; ¾ de Berlin et de France, f. f. rectif, etc. S'adr. à Neuchâtel, rue de l'Hôpital, n° 1, au gros Gant Rouge, chez Alph. Favre, chargé de transmettre les demandes, et chez qui est établi un dépôt par caisses et par bouteilles.

20. Edouard Gambon, à la poste au Landeron, mettra en perce à la fin mars un laigre de vin 1854, de 6 bosses, première qualité, qu'il vendra par brandes et petits tonneaux, au choix des amateurs.

21. Rod. Gallmann, bandagiste, se recommande à l'honorable public et principalement à ses pratiques, pour le blanchissage des chapeaux de paille. Il vient de recevoir les nouvelles formes de Paris. Le même est toujours bien assorti en parapluies, duchesses et marquises du dernier goût; il se charge des raccommodages.

22. On offre à vendre un habit et une capote d'officier d'infanterie, plus les épaulettes, hausse-col et képi: ces objets sont en très-bon état. S'adresser à Edouard Guirr, tailleur, Grand-rue.

23. On offre à vendre deux petits fourneaux neufs portatifs, en catelles. S'ad. au magasin Péter, vers la tour de Dièss.

24. On offre à vendre un fort char à bœufs, à peu près neuf, avec ses bérasses et sa mécanique à engrayer. S'adresser au maître maréchal de Pescux, à Pescux.

PAPETERIE E. GERSTER-FILLIEUX,

25. Portefeuilles *ad-hoc* divisés par série pour les billets de la Banque Cantonale.

26. A vendre, une chaudière en fonte en très-bon état, de 3 pieds de diamètre. S'adresser à F. Heitler, entrepreneur et marbrier, près de la chapelle catholique.

27. On offre à remettre de suite ou pour la Saint-Jean, un grand magasin d'épicerie avec les marchandises qu'il renferme, situé très-avantageusement, près la Croix-du-Marché, en cette ville, et ayant issues sur la rue des Moulins et sur celle du Seyon; avec ce magasin on loue-

rait également à la personne qui voudrait le tenir un logement convenable dans la même maison. S'adresser pour les conditions à M. Bachelin, notaire, à Neuchâtel.

28. Au magasin de M^{lle} Richard, un grand choix de chapeaux de printemps garnis et non garnis à des prix modérés.

29. L.-A. Pochon-Bindith, à Cortaillod, sera comme les années précédentes bien pourvu en graines du printemps, telles que trèfle perpétuel, trèfle ordinaire, luzerne, fenasse du Dauphiné, et dans quelques jours il recevra des graines d'espèce achetées dans la Suisse allemande à des prix favorables. Il est également pourvu de bon fromage du Val-de-Travers, en gros et au détail. Il annonce qu'il a reçu ses gypses pour près d'une des bonnes maisons de Soleure; ces derniers sont en magasin au petit Cortaillod.

30. Une personne qui possède quelques actions d'une bonne Banque Cantonale de la Suisse, aimerait les placer en viager, à des conditions qui peuvent être avantageuses. S'adresser au bureau d'avis.

ON DEMANDE A ACHETER.

31. On demande à acheter, de rencontre, deux bascules en bon état, pouvant peser sur l'une au moins lb. 200, et sur l'autre de 10 à 15 quintaux. S'adresser à la fabrique de papier de Serrières.

A LOUER.

32. Pour la St-Jean, à louer au Prébarreau, un logement composé de cinq chambres, cuisine, chambre à serrer, galetas et caveau. S'adresser à L. Wittnauer.

33. A louer, pour le 1^{er} avril, une grande chambre meublée. S'adresser à H. Quinche, ébéniste, n° 32, au faubourg.

34. Pour la St-Jean, le second étage de la maison de M. Petitpierre, boulanger, rue du Temple-neuf, se composant de 2 chambres et cabinet avec les dépendances nécessaires. S'adr. au propriétaire.

35. Dans une maison de campagne dans le vignoble, ayant vue sur les lacs de Biemme et Neuchâtel et sur les Alpes, entourée de jardins et verger: un logement composé de 8 à 10 chambres, 2 cuisines et accessoires, pouvant être facilement divisé en deux logements. Au besoin remises et place pour des chevaux. S'adresser à MM. Jeanfavre et Dumarché, agens d'affaires, à Neuchâtel.

36. Pour la St-Jean, le 3^{me} étage de la maison Prince-Fauche, rue de l'Hôpital, 18.

37. A louer, une jolie chambre du côté du soleil levant. S'adresser à Rod. Gallmann, place du marché.

38. Pour St-Jean, le second étage de la maison Hotz, sellier, rue St-Maurice, consistant en deux ou 4 pièces, cuisine, galetas et cave, le tout propre et bien éclairé. S'adresser au propriétaire dans la dite maison.

39. A louer deux chambres meublées, rue du Temple-neuf, n° 20.

40. A dater du 25 courant, un petit appartement d'une chambre, cuisine et petit galetas, pour une personne seule et tranquille. S'adresser au 1^{er} de la dite maison, rue St-Honoré, n° 10.

41. On offre à louer, pour la St-Jean prochaine, la totalité de la maison Siebold, située en cette ville, derrière le Temple-neuf. Il existe au rez-de-chaussée de cette maison un beau et vaste local parfaitement éclairé dans lequel on peut former un établissement ou atelier industriel. S'adr. à MM. Jeanfavre et Dumarché, agens d'affaires, à Neuchâtel.

42. Pour la St-Jean, une jolie maison au bas du village d'Auvernier, se composant de trois chambres, cuisine, caveau, galetas, chambre à serrer et jardin du côté du lac. S'adresser à F.-L. Borel, à Auvernier.

43. Pour la St-Jean, deux chambres dont l'une pouvant servir de cuisine et l'autre très bien éclairée par deux croisées, galetas, etc., pour des personnes qui aiment la tranquillité. S'ad. à M. Borel-Wittnauer.

44. A louer pour la St-Jean ou le 6 juillet, à des personnes tranquilles, dans la maison de M. Perret-Gagnebin, à Hauterive, un logement ayant vue sur le lac et les Alpes, et tout le vignoble en bise de Neuchâtel. Ce logement est composé de 5 pièces et de toutes les dépendances désirables, avec portion de jardin. S'adresser à la cure de St-Blaise.

45. A louer, pour St-Jean, au centre du village de Corcelles, un logement au troisième, renfermant 2 chambres, une au midi et une au nord, chambre à serrer, galetas, caveau, avec portion de jardin. S'adresser à Julie Cornu, au dit lieu.

46. Pour St-Jean 1856, à louer à des personnes soigneuses et tranquilles, un logement au midi, quatre chambres contiguës, chambre haute, galetas, cave, etc. S'adresser à Boudry, à H. Seiler, propriétaire. Si cela convenait à un amateur on pourrait y ajouter deux chambres de plus.

ON DEMANDE A LOUER.

47. On demande à louer une cave meublée. S'adr. à Alph. Favre, au gros Gant-Rouge.

48. On demande à louer un petit char d'enfants. S'adresser au bureau d'avis.

49. On demande à louer, pour le mois de juillet, un rez-de-chaussée pour un débit, avec cave et petit logement. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

50. Une bonne cuisinière, d'âge mûr, de toute fidélité et moralité, désirerait trouver une place pour la Saint-Jean. S'adr. au bureau d'avis.

51. Une bonne nourrice, qui sait coudre et s'entend aux ouvrages domestiques, demande une place dans une bonne famille. S'adresser à Ida Burri, chez M. H. Leschot, cafetier, rue de la Balance, Chaux-de-Fonds.

52. Une personne âgée de 30 ans, bien recommandée, qui sait faire la cuisine et autres travaux domestiques, désire trouver de l'occupation comme remplaçante, garde-malade ou pour soigner des enfants; elle irait aussi en journée. S'adr. rue des Chavannes, n° 22, au 2^d.

CONDITIONS DEMANDÉES.

53. On demande pour la St-Jean, dans une campagne du canton de Vaud, un domestique d'une moralité éprouvée. Il devra connaître très bien la culture d'un jardin, la greffe et la taille des arbres. Il est inutile de se présenter sans de bons témoignages. Le bureau d'avis indiquera.

54. On demande pour la St-Jean, une bonne domestique ayant servi plusieurs années dans des maisons respectables, qui sache faire la cuisine et soit entendue aux autres occupations d'un ménage peu pénible mais bien tenu. En exigeant de bonnes recommandations tant pour le caractère que pour la moralité, on ne regardera pas aux gages si la personne réunit les qualités qu'on désire. S'adresser au bureau d'avis.

55. On demande pour l'Autriche une femme de chambre qui connaisse le service et qui sache surtout parfaitement coudre et blanchir. S'adresser à M^{me} de Sandoz-Morel.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

56. On a trouvé jeudi 20 mars, sur la promenade du faubourg, un petit paquet de valeurs. Le réclamer aux conditions d'usage, au bureau d'avis.

57. On a perdu mercredi 12, au soir, depuis le collège des filles en passant par la rue de l'Hôpital, une frileuse en soie noire. La rapporter chez M. Junod, Grand-rue, maison Fornachon.

AVIS DIVERS.

58. Messieurs Jaquet et Bovet reçoivent dès maintenant les toiles pour la blancherie.

59. Les membres du fond de la commune du Crêt de la Sagne sont informés par le présent avis, que l'assemblée convoquée par la voie de la Feuille officielle pour avoir lieu le 3 décembre 1855, afin de s'occuper de la question du remplacement de la conduite de l'eau de la fontaine, actuellement en bois, par une en fonte de fer, a décidé d'opérer ce changement. La dépense qu'il entraînera exige une interruption de dix ans dans la répartition des intérêts du fond; en conséquence tous les membres de la corporation sont avertis, qu'il n'y aura point de répartition avant le mois d'avril 1866, cette suspension étant nécessaire pour reformer le capital du fond entamé par la dépense précitée.

Sagne, le 10 mars 1856.

Le secrétaire du fond,
PERRET, notaire.

BLANCHISSAGE DE CHAPEAUX DE PAILLE.

60. Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et principalement ses pratiques qu'il continue, comme les années dernières, le blanchissage des chapeaux de paille en tous genres. Exerçant sa profession depuis 12 ans, il espère par l'exactitude de son travail, satisfaire entièrement les personnes qui voudront bien l'occuper. Les commissions peuvent être déposées à son magasin de tabacs et cigares, sous le cercle national.

Joseph AMOR, apprêteur

61. Les communiors d'Auvernier sont convoqués en assemblée générale de commune pour le mercredi 26 du courant, à 9 heures du matin, dans la salle ordinaire des séances. Ordre du jour: Décision à prendre relativement à la manière de procéder quant à l'expropriation d'une forêt qui sera traversée par le chemin de fer du Jura industriel.

Auvernier, 15 mars 1856.

Le secrétaire du conseil administratif,
Ch.-F. JUNOD.

62. Les propriétaires intéressés à la conservation des trois grands sentiers publics qui traversent de haut en bas les vignobles de Sompoirier et des Violéris, district de Peseux, ainsi qu'à celle des chemins de dévêtement connus sous le nom de contours des Troncs et des Ravines, sont prévenus que ces sentiers et chemins étant coupés par la voie ferrée dont les plans sont actuellement déposés, ils doivent se conformer à la loi sur les expropriations, s'ils tiennent à conserver leurs droits d'issue par les dits sentiers et chemins.

Peseux, le 17 mars 1856

LE COMITÉ.

63. Un jeune homme de la Suisse allemande, âgé de 17 ans, et désireux de continuer ses études à Neuchâtel, cherche une place dans une famille où en échange de la pension gratuite il se chargerait de la surveillance et des préparations des enfants. S'adr. à M. le past^r Godet.

64. Les bourgeois de Neuchâtel qui désiraient se faire recevoir membres actifs de la Grand-rue des Hôpitaux, sont invités à se faire inscrire au bureau de M. Clerc, notaire, moderne receveur, avant le mercredi 26 mars 1856, afin que leurs demandes puissent être examinées avant l'assemblée de Quasimodo, sinon, aux termes de la délibération de la générale assemblée du 26 avril 1829, ils seront renvoyés à l'année prochaine. Les personnes qui par suite de changement de domicile devraient être portés sur les rôles de la rue de la courante année, devront se présenter également avant le dit jour 26 mars.

65. On demande à emprunter fr. 6000, à fr. 10,000 contre l'hypothèque en premier rang d'une propriété sur laquelle existent quatre bâtiments assurés pour fr. 33,400 aux assurances mutuelles de ce pays contre les incendies. S'adresser à MM. Jeanfavre et Dumarché, agens d'affaires à Neuchâtel.

66. James Lichtenhahn demande toujours de la musique et du manuscrit à copier pour l'aider à vivre dans sa fâcheuse position malade; s'adresser chez son frère, sous l'hôtel du Faucon.

ETAT CIVIL DE NEUCHÂTEL

NAISSANCES.

Le 9 mars. Antoine-Valentin, à Georges Buecher et à Marie née Chervet, français.
42 Ernest-Henri, à Henri-Pierre Jacoffet et à Louise-Isabelle née Favarger, bourg. de Neuchâtel.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Neuchâtel, 21 mars 1856.

La proclamation de la paix paraît aujourd'hui imminente. Cette heureuse nouvelle, que les acclamations de l'Europe tout entière salueront, n'est plus retardée que par l'accomplissement de formalités indispensables, qui ne peuvent soulever de difficultés. L'une de ces formalités consiste évidemment à fixer les termes du traité définitif de paix. Pour la rédaction de ce document important, le congrès a nommé une commission, qui se compose de MM. de Hubner, Bourqueney, Brunnow, Cowley et Ali-Pacha. Les représentants de la Prusse ont déjà assisté à deux séances du congrès.

La concordance de la naissance d'un prince héréditaire et du rétablissement prochain de la paix, a fait le sujet de la réponse adressée par Napoléon III aux félicitations qui lui ont été exprimées, le 18, par les membres du congrès, au nom desquels M. Walewski, leur président, a porté la parole. C'est donc là un indice de plus que les conférences ont atteint leur but. Le corps diplomatique, le Sénat et le Corps Législatif ont aussi présenté leurs félicitations à l'empereur. On a surtout remarqué la discours de M. de Morny, qui, en rappelant les destinées d'autres princes nés dans le même palais, a signalé les causes qui ont brisé les espérances fondées sur leur berceau. Ces causes, qui sont selon lui la révolution au dedans, et au dehors la coalition de l'Europe contre la France, il les a montrées éloignées par le chef actuel de l'empire.

Dans sa réponse, l'empereur s'est inspiré des paroles qui venaient de lui être adressées; il a envisagé les quarante années d'exil de sa famille comme une leçon de l'histoire, disant qu'il ne faut jamais abuser des faveurs de la fortune, et qu'une dynastie n'a de chance de stabilité qu'en restant fidèle à son origine et en s'occupant uniquement des intérêts populaires pour lesquels elle a été créée.

— A l'occasion de l'heureuse délivrance de l'impératrice, l'empereur a accordé 803 grâces à des détenus des bagnes, maisons centrales et autres prisons de l'empire, condamnés pour crimes ou délits communs; 669 soldats détenus dans les pénitenciers et les prisons, ainsi que dans les ateliers du boulet et des travaux publics, ont obtenu grâce entière; 86 condamnés ayant appartenu à l'armée et subissant la peine des travaux forcés, de la réclusion ou des fers. 50 détenus condamnés à diverses peines par les tribunaux de la marine ont aussi été l'objet de grâces ou de réduction de peine; il a été accordé remise du restant ou d'une partie de leur peine à 20 individus condamnés par les conseils de guerre pour des faits insurrectionnels.

Une amnistie semblable est aussi proclamée en faveur des victimes des derniers événements politiques, et l'autorisation de rentrer en France sera accordée à toutes les personnes encore expulsées ou transportées en Algérie, qui déclareront se soumettre au gouvernement que la nation s'est donné et s'engageront d'honneur à en respecter les lois.

— Les généraux Randon, gouverneur général de l'Algérie, Canrobert et Bosquet sont nommés maréchaux de France; M. Fould et l'amiral Hamelin, grands-croix de la Légion-d'honneur.

15 Auguste-Alexandre, à Charles-Louis Borel et à Henriette-Philippine née Grangier, bourg. de Neuchâtel.

DÉCÈS.

Le 14 mars. Louis-Léo, 16 ans 4 mois, fils de François-Joseph-Louis Wiswald et de Barbara née Fluri, de Soleure.
15 Charles-Henri Braillard, 31 ans 10 mois, de Gorgier.
16 Henri Javet, 29 ans 10 mois, de Sugiez (Fribourg).

Les correspondances de Berlin donnent aujourd'hui comme positive l'alliance projetée entre le fils du prince de Prusse et la fille aînée de la reine d'Angleterre. Le jeune prince a solennellement demandé au roi son oncle et obtenu, en présence de toute la cour, le consentement indispensable à cette union. Cette nouvelle a été accueillie avec joie dans toute la monarchie.

L'émotion produite à Berlin par la fin tragique de M. de Hinckeldey ne se calme que lentement. Le caractère public dont le défunt était revêtu, la faveur du roi qu'il avait su mériter par son énergie et ses capacités, enfin les causes politiques de sa mort expliquent assez l'agitation dont elle est l'objet, et que deux incidents douloureux sont venus aggraver. Nous voulons parler du suicide de M. de Raumer, conseiller supérieur, qui s'est tué dans un accès d'hypocondrie, et de la mort du comte de Canitz, grand seigneur de la cour, sur laquelle plane encore un certain mystère, les uns l'attribuant à un duel, les autres à un suicide. Une souscription ouverte pour la famille de M. de Hinckeldey, qui laisse une veuve et sept enfants en bas âge et sans fortune, s'élevait déjà, le 14, à plus de 10,000 thalers.

LES CHEMINS DE FER DANS LES VILLES.

L'auteur des lignes suivantes extraites du dernier feuilleton scientifique de la Presse, est M. Louis Figuier, dont le nom fait autorité dans les questions industrielles et scientifiques. Son opinion vient à l'appui de celle qui a été soutenue et développée dans cette Feuille et dans le Neuchâtelois, au sujet de la gare. On verra que M. Figuier repousse formellement le passage des voies ferrées dans les villes non industrielles, et que le système proposé pour l'établissement de lignes ferrées sur arcades dans les grandes villes, ne peut s'appliquer que le long de certaines rues centrales où la circulation est énorme, comme les boulevards de Paris et le Broadway de New-York: il ne faut donc pas songer à faire passer une voie ferrée au travers des rues de Neuchâtel.

« Bien qu'aucune cité, en Europe, n'ait encore adopté, pour le service intérieur de ses transports, le système de locomotion des voies ferrées, cependant ce projet a été, depuis plusieurs années, l'objet d'un grand nombre d'études. On a successivement proposé de faire pénétrer les chemins de fer dans l'intérieur des villes: 1° Souterrainement; 2° par des rails simplement placés à niveau du sol; 3° sur des arcades élevées à une certaine hauteur au-dessus de la voie publique. Chacun de ces trois systèmes présente des avantages et des inconvénients que nous allons sommairement indiquer.

« L'établissement des chemins de fer dans des tunnels creusés sous la voie publique n'apporterait aucun trouble à la circulation qui s'opère dans les villes. Il n'exigerait aucune acquisition de terrains. Mais l'établissement de ces chemins de fer souterrains rencontre une difficulté insurmontable dans l'existence, au-dessous du sol des grandes villes, des diverses conduites pour l'eau et le gaz, et dans la présence des égouts. Cet obstacle n'est pas de nature à être écarté. Il faut donc renoncer à l'idée des chemins de fer souterrains, qui, s'ils avaient pu être adoptés, nous auraient montré le spectacle curieux de gens descendant à la cave pour monter en voiture.

PROMESSES DE MARIAGE, Du Dimanche 16.

Hugh Bullen, veuf, fermier, de Burscough (Angleterre), et Sarah Rainford, lingère; les deux domiciliés à Serrières.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

NEUCHÂTEL, 20 mars.

Froment,	l'émine,	de fr. 4 [»]	à fr. 4 [»] 20
Moitié-blé	»	fr. 5 [»] 50	à fr. 5 [»] 55
Orge,	»	fr. 2 [»] 50	à fr. 2 [»] 40
Avoine,	»	fr. 1 [»] 40	à fr. 1 [»] 50

« Quant aux chemins de fer établis sur les terrains de niveau, ils occasionneraient une grande gêne pour la circulation. Ils ne semblent donc admissibles que lorsqu'il s'agit de pénétrer dans une ville essentiellement industrielle, où toutes les convenances restent subordonnées aux besoins des usines. En effet, sur les chemins à niveau, les raccordements de la voie avec les usines sont faciles; le transport économique des matières pondérantes, qui est pour les cités industrielles la plus importante des conditions, se trouve ainsi assuré. Mais nous n'avons pas besoin de dire que, dans les villes non industrielles, on ne saurait songer sérieusement à lancer une locomotive sur des rails à niveau du sol, au milieu des embarras et de l'encombrement des rues livrées à la circulation publique.

« Nous nous trouvons ainsi amenés, par voie d'exclusion, à reconnaître que le seul moyen sérieux d'installer un chemin de fer au milieu d'une ville, consiste à placer les rails sur une série d'arcades élevées à une certaine hauteur au-dessus du sol. Mais ce système, tel qu'il a été conçu jusqu'à présent, est très dispendieux, car il nécessite, outre l'achat des terrains, d'importantes constructions. »

L'auteur passe ensuite à la description d'un système imaginé par un ingénieur nommé Brame, et qui n'est applicable qu'aux grandes villes où une circulation énorme provoque toute espèce de projets. Voici d'ailleurs quelques mots sur ce plan.

« On pourrait comparer ce nouveau genre de chemins de fer à l'un de nos boulevards, dont la chaussée, exclusivement consacrée à l'emplacement des deux voies de fer, et les larges trottoirs destinés aux piétons, seraient établis sur des arcades, le tout de plain-pied avec le premier étage. Que l'on imagine un tel boulevard compris entre deux rues parallèles, dont il serait séparé par des constructions. Ces dernières auraient deux façades, l'une sur le chemin de fer avec boutique correspondante au premier étage; l'autre sur les rues latérales avec boutiques au rez-de-chaussée. Ces rues seraient par conséquent, d'un étage en contre-bas du chemin de fer; elles communiqueraient entre elles au moyen de viaducs établis sous la voie de fer à la rencontre de toutes les rues transversales.

« Ces viaducs seraient recouverts en dalles de verre, afin d'en éclairer la traversée, et leurs culées pourraient être appropriées pour l'installation de boutiques, etc. Enfin, dans le projet de M. Brame, la traction s'effectuerait par des machines fixes, et non par des locomotives, afin d'éviter les secousses ou les ébranlements, et de préserver les habitations voisines du bruit et de la fumée des locomotives actuelles. »

En voilà assez pour faire voir que les ingénieurs et savants étrangers se préoccupent davantage du bien-être des habitants des villes, que nos compatriotes du Jura industriel et le Républicain ne le font à l'égard de Neuchâtel. Espérons que MM. Etzel et Bonelli, appelés dit-on par le conseil administratif pour étudier la question de la gare, sauront sauvegarder les intérêts et l'avenir de Neuchâtel.